



les lecteurs écrivent

QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

Nous assistons depuis quelques années à de nouvelles méthodes d'exploitation notamment dans le traitement des rémanents d'exploitation des taillis en voie de transformation.

Il est de plus en plus courant de voir le ramassage des rémanents à l'aide de gros râteaux montés sur des débusqueurs très puissants. Mis ensuite en andains, ils brûlent plusieurs jours durant. De plus, nous assistons au gigantisme des engins d'exploitation forestière ; il est fréquent de voir un tracteur forestier porteur de 18 stères ! ... Où les constructeurs s'arrêteront-ils ?

Si ces techniques ont permis de faire baisser les coûts d'exploitation, elles peuvent poser problème pour la protection de nos sols forestiers :

- tassement du sol, ornières très profondes en zones humides pouvant en certains endroits compromettre fortement l'avenir de nos plantations (sols à pseudogleys) ;
- destruction de la couche humifère par le passage du râteau ;
- destruction de toute l'activité biologique du sol par le feu parcourant les andains ;
- de plus, sur nos sols acides par nature (Revinien), quand le pH s'approche de la valeur 4, on observe en général que les ions (Al^{+++}), bloqués dans les argiles, se libèrent dans la solution du sol et peuvent être emportés dans les eaux de ruissellement. La forte présence de ces ions peut être toxique tant pour les plantes que les animaux et l'homme, bien sûr, mais les taux tolérés par l'Union européenne, pour les eaux potables, ne peuvent en aucun cas dépasser les 0,2 mg/l.

Voici les résultats inquiétants d'analyse des eaux des ruisseaux de la Croix Scaille en forêt d'Ardennes :

pH 4,4 et Al (mg/l) 0,84

(rapport de M. Luc Picard, 1989, cantonnement des Eaux et Forêts de Beauraing, Belgique).

Si l'on se place du point de vue des coûts et profits, pour purifier par un traitement chimique complexe l'eau polluée, le consommateur doit payer, en fonction du degré de pollution, une dizaine de francs par mètre cube. La protection et l'entretien de la forêt pour conserver la pureté des eaux souterraines rendant inutile tout traitement ne coûtent (rapport de M. Gérald Traufetter, 1994), à Munich par exemple, que 0,6 centime. N'est-ce pas déjà une richesse en soi ?

D. ARDIN

Faudra-t-il dans plusieurs années avoir une réglementation (inexistante à ce jour) vis-à-vis de la puissance et des caractéristiques des engins pour être autorisés à travailler en forêt ?

Il est plus aisé de faire de la rentabilité sur le court terme que sur le long terme.

Nos descendants forestiers pourront-ils faire de la bonne sylviculture si nous ne protégeons pas dès aujourd'hui toute la richesse de nos sols forestiers ?

Réconcilions écologie et économie...

D. ARDIN
Chef de Triage
OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Maison forestière du Cheminet
F-08500 REVIN